

Réunion du CEG PPA : Retour d'information et discussion

28 mars 2023



Animal Health Canada  Santé animale Canada



Cadre pour la prévention et le contrôle de la peste porcine africaine

Produit du Forum 2019 de la PPA

Objectif : Prévenir l'introduction de la PPA dans les Amériques et en atténuer les conséquences

Rôle du SAC : coordination nationale du CEG PPA



Aperçu des piliers

Conseil exécutif de gestion
de la peste porcine
africaine (CEG PPA)

Equipe de gestion, Centre
national des opérations
d'urgence (CNOU) de l'ACIA

01

Amélioration de
la biosécurité et
la prévention
dirigé par le Conseil
canadien du porc

02

Planification de
l'état de préparation
dirigé par l'ACIA

03

Assurer la poursuite
des activités
commerciales
dirigé par le Conseil des
viandes de Canada

04

Coordonner la
communication des
risques
dirigé par le Ministère de
l'agriculture, de l'alimentation et
des affaires rurales de l'Ontario

Les quatre piliers d'action se fondent sur le cadre pancanadien de prévention et le contrôle
de la peste porcine africaine

DRAFT

Stratégie
canadienne
relative aux porcs
sauvages
envahissants

2022-2032



Pilier 1 : Amélioration de la biosécurité et la prévention

- Groupe de travail sur la biosécurité - *en bonne voie*
 - Dirigé par le CCP ; amélioration des exigences en matière de biosécurité dans les exploitations agricoles par le biais du Programme canadien d'excellence dans le secteur porcin
- Stratégie canadienne pour les porcs sauvages - *le projet final est complété*
 - Groupe de travail multiorganisationnel avec la Réseau canadien pour la santé de la faune et le Centre canadien pour les espèces envahissantes

Pilier 2: Planification de l'état de préparation



- Groupe de travail FPTI sur les exercices
 - Série d'exercices TTX : 4 exercices de préparation au dépeuplement et à l'élimination ; 4 exercices de communication entre le gouvernement et l'industrie au cours des 72 premières heures - *février 2022*
- Groupe de travail FPTI sur le dépeuplement et l'élimination
 - Document de référence sur les méthodes canadiennes d'abattage des porcs - *mars 2022*
 - Analyse des lacunes pour identifier le matériel de formation existant - *mars 2023*
 - Le sous-groupe de travail sur l'élimination se réunit tous les trimestres pour partager les informations provenant des PT
- Groupe de travail sur le contrôle des mouvements
 - Recommandations élaborées pour la période entre un cas hautement suspect/confirmé positif de PPA et le moment où l'ACIA a établi des contrôles des mouvements - *mars 2023*
 - 1) Mouvements essentiels et non essentiels ; 2) Protocoles relatifs aux porcs vivants en transit ; 3) Exigences relatives aux mouvements directs vers l'abattoir ; et 4) Intégration du sous-groupe sur les données de traçabilité

Pilier 2: Planification de l'état de préparation

CanaVeillePPA

LA SURVEILLANCE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINE AU CANADA

SURVEILLANCE PASSIVE

- Absence de maladie
- Utilisée pour confirmer que le Canada est exempt et pour la détection précoce
- Repose sur la déclaration obligatoire et sur les enquêtes de cas suspects

SURVEILLANCE PASSIVE REHAUSÉE

- Détection précoce
- Permet de passer plus facilement à la surveillance en cas d'écllosion
- Vise à protéger l'industrie porcine des répercussions de la PPA

SURVEILLANCE EN CAS D'ÉCLOSION

- A lieu pendant et après une écllosion
- Sert à établir des zones et à prouver l'absence de la maladie
- Les détails de l'intervention se trouvent dans le plan spécifique lié à un risque

BOÎTE À OUTILS CanaVeillePPA

La boîte à outils CanaVeillePPA offre plusieurs outils qui peuvent être mis en œuvre selon la région et la population. Progressive et hiérarchisée, la mise en œuvre se fera en fonction du risque et de la faisabilité logistique. La surveillance rehaussée sera évolutive et comprendra des projets pilotes; d'autres outils seront ajoutés au fur et à mesure de la mise en œuvre.

LABORATOIRES AGRÉÉS +**

Analyses d'exclusion effectuées par des laboratoires agréés en matière d'analyse de la PPA

ABATTOIRS +*

Des analyses basées sur le risque dans les abattoirs inspectés par les autorités provinciales et fédérales

À LA FERME +*

- Sensibilisation
- Réseau de petits éleveurs
- Éducation
- Soumission des échantillons

AUTRES OUTILS +**

- Réseau des intervenants du secteur des porcs sauvages
- Capacité d'échantillonnage améliorée

DOCUMENTATION

Développement d'un processus et d'un système pour colliger tous les renseignements de surveillance de la PPA

POPULATIONS VISÉES PAR LA SURVEILLANCE POUR LA PPA



+Élevages commerciaux intérieurs



*Petits éleveurs, éleveurs biologiques ou sangliers en captivité



**Porcs sauvages



Smallholder Swine Course for Veterinarians

This course will prepare veterinary professionals to provide health services to smallholder swine producers. Topics include general health and production practices; approaching the sick pig/ herd; performing a diagnostic workup; and vaccination strategies.

Online Webinar: Available upon registration

Date: Every Tuesday from October 26 to November 16, 2021 (four seminars in total)

Time: 5:00 to 6:30pm EST

RACE-approved CE: 1.5 hours per seminar

Cost: FREE

Register: Click [here](#) to register for the webinar



Speaker:
Dr. Suzanne Burlatschenko
DVM, ABVP, MPH

This course is provided as a component of strengthening Canada's preparedness for African Swine Fever (ASF). Read more [here](#). Email cahssinfo@ahwcouncil.ca if you have questions.



Pilier 3 : Assurer la poursuite des activités commerciales

- Groupe de travail sur l'approvisionnement en porcs
 - Plan de dépeuplement des porcs excédentaires rédigé, base de l'exercice d'AAC - *printemps 2023*
 - Réponse du sous-groupe de travail sur l'approvisionnement en porcs - *examen des options de soutien du programme*
- Groupe de travail sur le zonage
 - L'ACIA coordonne un audit du Japon à l'appui d'un accord de zonage - *l'audit progresse bien*



Pilier 4 : Coordonner la communication des risques

1. Campagne auprès des voyageurs, signalisation dans les halls de douane et sensibilisation des compagnies aériennes – **ACIA & ASFC**
2. Stratégie et plan de communication de crise pour les producteurs - **CCP**
3. Kit national de biosécurité – **CCP**
4. Messages clés standardisés et scénarios pertinents pour tous les partenaires en fonction de leur rôle et de leur responsabilité – **Réseau de communication**
5. Des listes de contacts de communication sont établies, partagées et régulièrement mises à jour – **Réseau de communication**
6. Des produits de communication ont été élaborés concernant la peste porcine africaine et les risques pour les détaillants, les petits exploitants et les importateurs, et distribués aux partenaires provinciaux et sectoriels



Les prochaines étapes comprennent l'identification des besoins de soutien inter-piliers et la création d'un nouveau groupe de travail chargé d'examiner les plans de communication entre les partenaires de l'IFPPE afin d'aider à coordonner les efforts de réponse.

Autres éléments de coordination du CEG PPA

- Projet de facilitation - *terminé*
 - Identifier les obstacles au partage d'informations pour progresser en tant que partenaires FPTI sur les lacunes du plan intégré d'intervention en cas d'urgence
- Révision du mandat de l'organe de gestion de la FSA - *terminé*
 - Au fil du temps, le travail est devenu plus technique
 - Créer des liens réguliers avec les décideurs du FPTI afin de s'assurer que les objectifs stratégiques sont atteints.





Veillez nous faire part de vos commentaires sur les recommandations d'aujourd'hui et sur le processus de réponse :

- Idées d'amélioration
- Concepts sur lesquels vous souhaitez mettre l'accent
- Y a-t-il quelque chose d'important qui manque ? (en rapport avec le partage d'informations)

- **Participants en ligne** : utilisez la fonction Q&R dans Zoom
- **Participants en personne** : levez la main et attendez le micro

Résultats et produits à fournir

1. Recommandations « fermes »

Regroupés en un certain nombre de domaines distincts pour plus de clarté, et identifiant les parties prenantes principales et réceptrices.

Elles sont qualifiées de “fermes” parce qu’elles émanent des parties prenantes (souvent multiples)
- - elles ont plus de valeur et de validité

Ces recommandations constituent une liste de contrôle pour l'élaboration des plans d'intervention en cas de peste porcine africaine, notamment en ce qui concerne le partage de l'information.

Toutes les recommandations doivent être mises en œuvre en temps de paix - *des délais convenus seraient idéaux.*

2. Processus d'intervention

Mis à jour et amélioré sur la base du retour d'information de multiples parties prenantes

Il se concentre sur **une** perspective de "niveau intermédiaire", car trop de détails peuvent obscurcir les rôles et les responsabilités à grande échelle.

Progrès continu
vers la perfection

Il ne s'agit pas d'avoir quelque
chose de parfait mais plutôt
de tendre vers cette
perfection

Questions de discussion



Dans l'ensemble, les recommandations de Ken sont-elles pertinentes ?

Quelles recommandations pourraient être améliorées ?

Aperçu des recommandations fermes

#	Domaine d'action	Recommandations
A	Se préparer à intervenir dans la première phase (c.-à-d. avant la confirmation d'un cas de peste porcine africaine [PPA])	<ul style="list-style-type: none"> • Des ententes de confidentialité seront créées entre l'ACIA et tous les intervenants récipiendaires • Échange d'information aux provinces et territoires (PT) touchés • Lorsqu'un diagnostic de PPA « présumé positif » est rendu, l'ACIA en avisera les PT et les intervenants de l'industrie • L'industrie (p. ex. le CCP, CVC) mettra alors en œuvre un plan d'atténuation des risques de déplacement volontaire. • Détermination des compétences requises des laboratoires provinciaux, leur permettant ainsi d'intervenir à une urgence de PPA. • ACIA incluront les estimations d'exigences en matière de ressources • Atelier regroupant tous les intervenants sur l'IAHP (dirigés par l'ACIA) examineront l'expérience
B	Structure de commandement des interventions (SCI)	<ul style="list-style-type: none"> • PT et I devront définir leurs besoins en information pour appuyer l'intervention • ACIA, les PT et l'industrie s'entendront sur les protocoles d'échange d'information durant la phase d'intervention • SCI des et l'industrie sont intégrées dans chaque province - gérer à la fois la réponse à la PPA et le dépeuplement des excédents • PT touchés désigneront un « agent de cas » qui fournira une voie de communication claire de la SCI aux producteurs touchés • Tous les intervenants (dirigés par le CEG PPA) participeront à un exercice de simulation de l'intervention du Canada à la PPA, du rôle de tous les intervenants, des protocoles d'échange d'information définis • Tous les intervenants (dirigés par le CEG PPA) participeront à l'enquête visant à déterminer la valeur et la faisabilité d'une plateforme nationale de communications d'urgence

Aperçu des recommandations fermes

#	Domaine d'action	Recommandations
C	<p>Mise en œuvre des directives de l'ACIA durant une intervention de lutte contre la PPA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CCP et SAC se chargeront d'élaborer des lignes directrices pratiques pour les producteurs et les transformateurs afin de mettre en œuvre les directives de l'ACIA avec succès – l'ACIA « ratifiera » • PTs collaboreront dans la production de ces lignes directrices • ACIA, les PT et l'industrie collaboreront dans l'élaboration de lignes directrices pratiques propres aux PT pour permettre aux producteurs et aux transformateurs de gérer la disposition d'animaux malades • CCP tiendra des normes à jour concernant les protocoles et les processus de biosécurité • CFIA will consult with stakeholders and share estimates of resource needs from PT & Industry, to respond to an ASF emergency • ACIA, en collaboration avec d'autres intervenants PTI, créera et communiquera les estimations préliminaires de ses attentes en matière de ressources afin d'appuyer ses directives sur l'intervention de lutte contre la PPA
D	<p>Mise en œuvre de l'abattage excédentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • AAC et les PT mobilisera les intervenants de l'industrie dans un dialogue, puis ils publieront des lignes directrices stratégiques sur l'indemnisation pour les animaux détruits par l'abattage excédentaire. • CCP / CVC coordonnera un plan d'intervention national sur le bien-être des animaux • Les leaders de l'industrie et chaque PT élaboreront un plan rigoureux pour la création de SCI provinciales pour gérer à la fois l'intervention pour les animaux malades et l'abattage excédentaire y compris la collaboration et l'échange d'information entre l'ACIA et AAC, et les PTs • Les responsables de l'industrie locale collaboreront avec les leaders provinciaux afin de créer des protocoles de ressources et de formation

Aperçu des recommandations fermes

#	Domaine d'action	Recommandations
E	Ententes entre l'ACIA et les PT	<ul style="list-style-type: none">• Les PT créeront collectivement une liste des ententes hautement prioritaires qu'il faudrait conclure avec l'ACIA• l'ACIA et les PT doivent s'entendre sur les capacités des laboratoires provinciaux, inclure la définition du plan de surveillance durant l'éclosion dans les zones infectées et ailleurs
F	Collaboration entre les PT	<ul style="list-style-type: none">• les responsables de PPA des PT accepteront de collaborer et d'échanger des plans préparatoires• En particulier, Man., Ont. et Qc travailleront en étroite collaboration aux tactiques et procédures de préparation et pour gérer l'abattage excédentaire

Questions de discussion



Dans l'ensemble, les étapes du processus suggérées par Ken sont-elles en bonne voie ?

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré par rapport au processus proposé ?

N°	ÉTAPE DU PROCESSUS (DÉTECTION)	RÔLE DE L'ACIA ¹	RÔLE DES PROVINCES, DES TERRITOIRES	RÔLE DE L'INDUSTRIE ² y compris les CPP ³	ÉCHANGE D'INFORMATION entre les INTERVENANTS ⁴
0	Planification relative à la PPA	Plans de PPA créés, harmonisés entre les intervenants, dont les ressources ont été déterminées et qui sont prêts pour une mise en œuvre à très court préavis.			
1	Détection d'un cas présumé de PPA	<i>La détection précoce est très importante : Tous les intervenants participent à l'élaboration, à l'exécution et à la promotion de CanaVeillePPA</i>			Le producteur (ou autre détecteur) communique seulement avec le vétérinaire local
2	Le cas présumé est signalé à l'ACIA	Le vétérinaire déclarant avise l'ACIA : soit il confirme la PPA soit un autre scénario d'élimination de maladies animales exotiques (MAE). Détermination du responsable d'incident de l'ACIA.	Relève uniquement du vétérinaire en chef dans la province ou le territoire touché		Responsables internes de l'ACIA, d'AAC ou de SC + VEC PT concerné (échange avec SMA)
3	Collecte de renseignements	Déploiement d'une équipe de prélèvement d'échantillons	Province ou territoire touché en préparatifs d'intervention Soutient l'ACIA sur demande.	PPB touché en préparatifs d'intervention Soutient l'ACIA sur demande.	Parcours de déclaration net entre l'ACIA et l'équipe d'intervention d'urgence de la province ou du territoire touché, sur la détermination des risques préliminaire. Leadership du CCP et du CPP local avisé sous la confidentialité du « cercle de confiance » des PTI.
4	Biosécurité locale	Impose la biosécurité			
5	Contrôles relatifs aux déplacements sur les lieux	L'ACIA exerce ses pouvoirs en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> pour contrôler les déplacements et imposer les exigences de biosécurité.			
6	Enquête épidémiologique	Responsable : Équipe d'intervention de l'ACIA			
7	Examen clinique				
8	Détermination des risques préliminaires				
9	Prélèvement des échantillons				
10	Tests diagnostiques dans les PT touchés	Les équipes de l'ACIA sont sur place, les échantillons sont envoyés au Centre national des maladies animales exotiques (CNMAE)	Doublés d'échantillons au laboratoire PT approuvé par le CNMAE (peut-être, s'il y en a un qui est disponible)		

N°	ÉTAPE DU PROCESSUS (DÉTECTION)	RÔLE DE L'ACIA ¹	RÔLE DES PROVINCES, DES TERRITOIRES	RÔLE DE L'INDUSTRIE ² y compris les CPP ³	ÉCHANGE D'INFORMATION entre les INTERVENANTS ⁴
11 ⁵	Diagnostic présumé positif : deux éléments de preuve de PPA.	L'ACIA confirme un diagnostic présumé positif – avise les PT non touchés et les responsables de l'industrie	La province ou le territoire touché se prépare à mettre en œuvre son plan d'intervention.	Le CPP se prépare à mettre en œuvre un moratoire volontaire (étape n° 13).	Établissement de rapport clair à la province ou au territoire touché Tous les autres PT et responsables d'intervention de lutte contre la PPA au sein de l'industrie sont avisés, toujours en toute confiance.
12	Diagnostic présumé positif : contrôles des déplacements locaux	L'équipe d'intervention locale de l'ACIA exerce le pouvoir que lui confère la <i>Loi sur la santé animale</i> pour contrôler les déplacements et imposer les exigences de biosécurité (rayon de 3 km).	Les ressources locales appuient les contrôles des déplacements locaux.	Le CPP touché appuie les contrôles de déplacements locaux.	Les règles de zonage locales des PT s'appliqueront et exigeront la mobilisation d'autres ministères PT.
13	Diagnostic présumé positif : moratoire volontaire de l'industrie	L'ACIA appuie la mise en œuvre d'un moratoire volontaire par l'industrie partout au Canada.	Possibilité de contrôle légal des déplacements par les PT à l'appui d'un moratoire volontaire de l'industrie.	L'industrie (CCP) met en œuvre un plan de moratoire pancanadien (élaboré d'avance pour assurer un déploiement efficace).	L'ACIA gère les communications externes sur l'existence d'un cas présumé positif – échange les publications avec les responsables désignés des PTI.
14	Tests de diagnostic	CNMAE Winnipeg			
15	Confirmation de cas positif du laboratoire de l'ACIA (CNMAE – Winnipeg)	Le CNMAE avise le responsable de l'ACIA. L'ACIA avise le producteur.	Une équipe d'intervention de lutte contre la PPA est établie dans la province ou le territoire touché. Tous les PT se préparent à l'abattage excédentaire.	L'équipe d'intervention de l'industrie est activée pour appuyer l'intervention de lutte contre la PPA et gérer l'abattage excédentaire.	L'ACIA avise tous les responsables de PPA désignés des PTI au sujet du résultat positif. Les partenaires fédéraux sont aussi avisés (détails du guide).

	ÉTAPE DU PROCESSUS (INTERVENTION)	RÔLE DE L'ACIA	RÔLE DES PROVINCES, DES TERRITOIRES	RÔLE DE L'INDUSTRIE y compris les CPP ³	ÉCHANGE D'INFORMATION entre les INTERVENANTS ⁴
	Structures de commandement des interventions (SCI)	L'ACIA établit et dote en personnel une SCI de commandement et de contrôle claire. AAC crée une SCI distincte liée à celle de l'ACIA.	La province ou le territoire touché établit des SCI distinctes, probablement en partenariat avec le CPP local. Se reporter également à l'abattage excédentaire pour les PT non touchés.	Établir un contact et collaborer avec la SCI de la province ou du territoire touché. Se reporter également à l'abattage excédentaire pour les PT non touchés.	L'échange d'information de l'ACIA concernant l'intervention sera effectué par les agents de liaison PTI désignés et au moyen de séances d'information régulières (p. ex. quotidiennes).
16	Biosécurité et contrôles de déplacements	L'ACIA exerce les pouvoirs en vertu de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> pour contrôler les déplacements et imposer des exigences de biosécurité (zone de 10 km et lieux liés par l'épidémie).	La province ou le territoire touché fournit des ressources à l'appui de la biosécurité et donne des renseignements sur le terrain.	Le CPP fournit localement des ressources à l'appui de la biosécurité et donne des renseignements sur le terrain.	L'ACIA donne des directives sur le contrôle à l'échelle locale. Les besoins en ressources sont convenus à l'avance par l'ACIA et les intervenants PTI.
17	Enquête épidémiologique	Poursuit la collecte de donnée sur les déplacements de porcs (PorcTracé).	Appuie la collecte efficace et efficiente de données sur les déplacements de porcs.		Avis de l'ACIA et séances d'information quotidiennes
18	Surveillance et diagnostics	Collecte de données : zone infectée	Offre un soutien à la promotion de la capacité de surveillance et de diagnostic.	Offre un soutien à la promotion et à l'exécution d'activités de surveillance.	Avis de l'ACIA et séances d'information quotidiennes
19	Évaluation et indemnisation (animaux malades)	L'ACIA met en œuvre un processus de demande d'indemnisation clair, facile d'accès et efficace.	Soutien pour la présentation de demandes d'indemnisation des producteurs	Soutien pour la présentation de demandes d'indemnisation des producteurs	L'ACIA communique directement avec les producteurs touchés et les responsables des PTI sur les besoins en ressource pour l'abattage de contrôle de la maladie et l'indemnisation (processus, règles, etc., convenus à l'avance à l'étape 0).
20	Destruction et élimination sans cruauté des animaux malades	Ordonner l'abattage de contrôle de la maladie et l'élimination avec des lignes directrices claires sur les deux.	Fournir un soutien au moyen des ressources formées pour l'abattage de contrôle de la maladie	Fournir un soutien au moyen des ressources formées pour l'abattage de contrôle de la maladie.	

N°	ÉTAPE DU PROCESSUS (INTERVENTION)	RÔLE DE L'ACIA ¹	RÔLE DES PROVINCES, DES TERRITOIRES	RÔLE DE L'INDUSTRIE ² y compris les CPP ³	ÉCHANGE D'INFORMATION entre les INTERVENANTS ⁴
21	Nettoyage et désinfection	Ordonner le nettoyage des lieux touchés et en faire l'inspection en suivant les lignes directrices convenues des PTI	Collaborer avec d'autres PT et l'Industrie pour créer des lignes directrices claires, efficaces et efficaces au sujet du nettoyage.	S'assurer que tous les producteurs et tous les transformateurs reçoivent les lignes directrices sur le nettoyage et fournir des ressources qui sont formées pour les mettre en œuvre.	Collaboration entre les provinces et les CPP pour créer des lignes directrices (nationales) (manuels d'emploi)
22	Reconstitution de l'élevage et essais Reprise du commerce	Donner le feu vert à la reconstitution de l'élevage.	Au besoin, appuyer le gouvernement fédéral dans les négociations pour la reprise du commerce.	Aider les producteurs à comprendre les exigences en matière de reconstitution de l'élevage. Au besoin, appuyer le gouvernement fédéral dans les négociations pour la reprise du commerce.	
23	Surveillance après éclosion	Assurer une surveillance continue conformément à l'OMSA	Les intervenants participent à l'élaboration, à l'exécution et à la promotion de la surveillance pour aider le Canada à regagner son statut exempt de PPA.		
24	Rapport épidémiologique	Créer le rapport d'éclosion			L'ACIA enverra le rapport à tous les responsables des intervenants.

Détails non compris dans le processus macro :

Permis de déplacement, traçabilité, soutien à la santé mentale, faune (porcs sauvages), compartiments et zonage, ententes d'échange d'information, y compris la vie privée et la confidentialité, Mesures juridiques des PT, pour compléter les mesures de l'ACIA

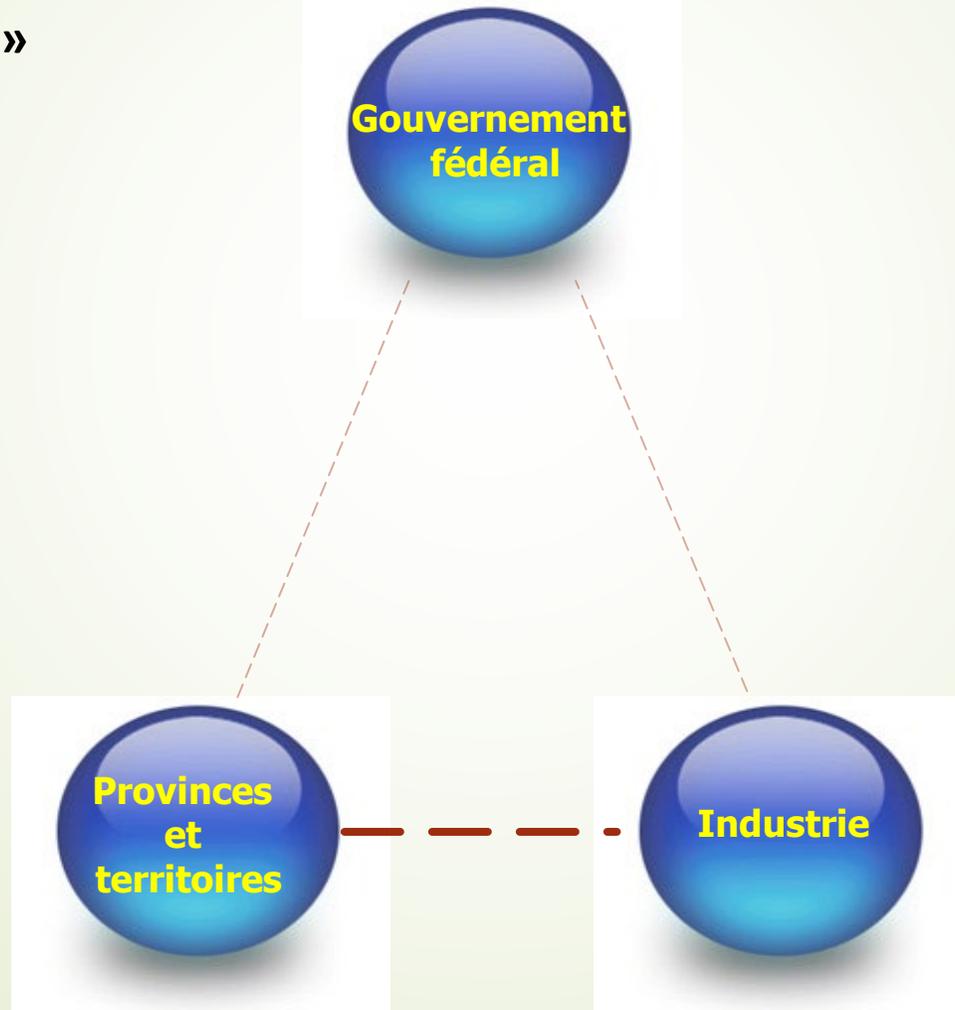
N°	ÉTAPE DU PROCESSUS (INTERVENTION D'ABATTAGE EXCÉDENTAIRE)	RÔLE D'AAC ¹	RÔLE DES PROVINCES, DES TERRITOIRES	RÔLE DE L'INDUSTRIE ² y compris les CPP ³	ÉCHANGE D'INFORMATION entre les INTERVENANTS ⁴
20b)	Abattage excédentaire dans tous les PT	<p>Indemnisation et transition de l'industrie menées par AAC et convenues avec les PT et les intervenants de l'industrie au préalable.</p> <p>Abattage géré conjointement par les PT et l'industrie dans chaque PT</p>	<p>Les PTI gèrent conjointement l'abattage excédentaire et l'élimination dans chaque PT.</p> <p>Chaque PTI doit être doté d'une SCI axée sur l'abattage excédentaire et pourvue en ressources locales des gouvernements PT et des CPP.</p> <p>La collaboration entre les équipes PT est inestimable durant la planification.</p> <p>Les ressources doivent être puisées dans tous les bassins de main-d'œuvre de l'élevage d'animaux. Chaque SCI des PT aura un agent de liaison de l'ACIA.</p> <p>(se reporter également à la remarque n° 6 plus loin)</p>		<p>Échanges d'information réguliers entre les SCI des PT.</p> <p>Coordination avec les SCI de l'ACIA et d'AAC relativement aux conflits dans les besoins de ressource pour les deux activités d'abattage.</p>

Processus d'intervention de lutte contre la PPA – Rôles

N°	ÉTAPE DU PROCESSUS	RÔLE DE L'ACIA / AAC	RÔLE DES PTs	RÔLES DE L'INDUSTRIE	ÉCHANGE D'INFORMATION entre les INTERVENANTS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détection préliminaire ▪ Diagnostic présumé positif ▪ contrôles de déplacements ▪ Communications et confidentialité 				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponse à une éclosion ▪ Structures SCI ▪ Biosécurité ▪ Destruction et élimination des animaux malades 				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveillance ▪ Nettoyage et réapprovisionnement ▪ Reprise du commerce 				
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépopulation des excédents ▪ Déploiement et gestion des ressources 				

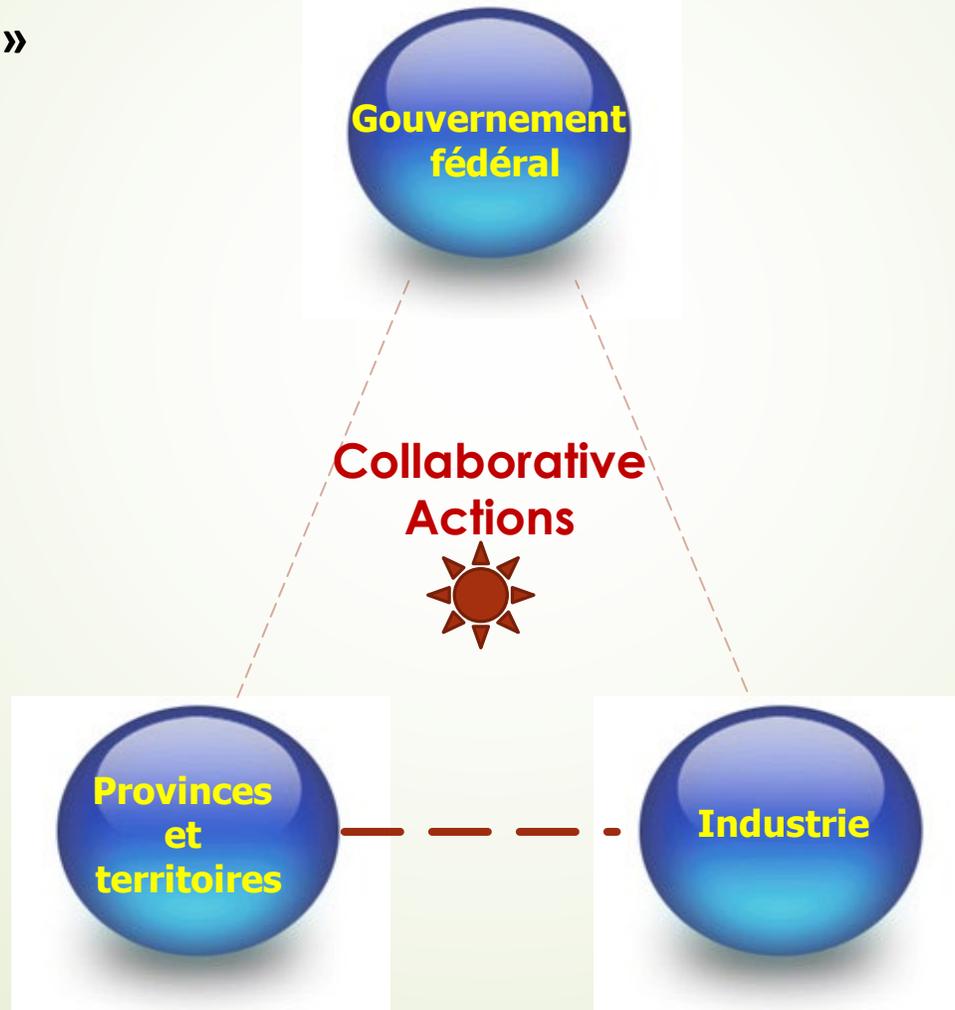
A la découverte d'autres « éléphants »

Comment pouvons-nous nous aider les uns les autres à réussir ? – « Nous sommes tous des parties prenantes et nous sommes collectivement responsables si une situation d'urgence liée à la peste porcine africaine frappe le Canada. »



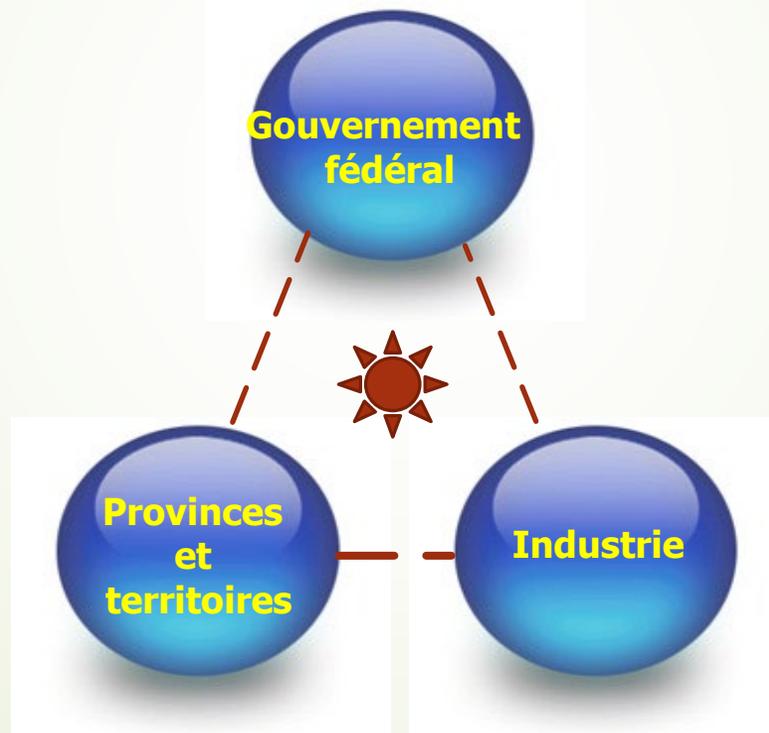
A la découverte d'autres « éléphants »

Comment pouvons-nous nous aider les uns les autres à réussir ? – « Nous sommes tous des parties prenantes et nous sommes collectivement responsables si une situation d'urgence liée à la peste porcine africaine frappe le Canada. »

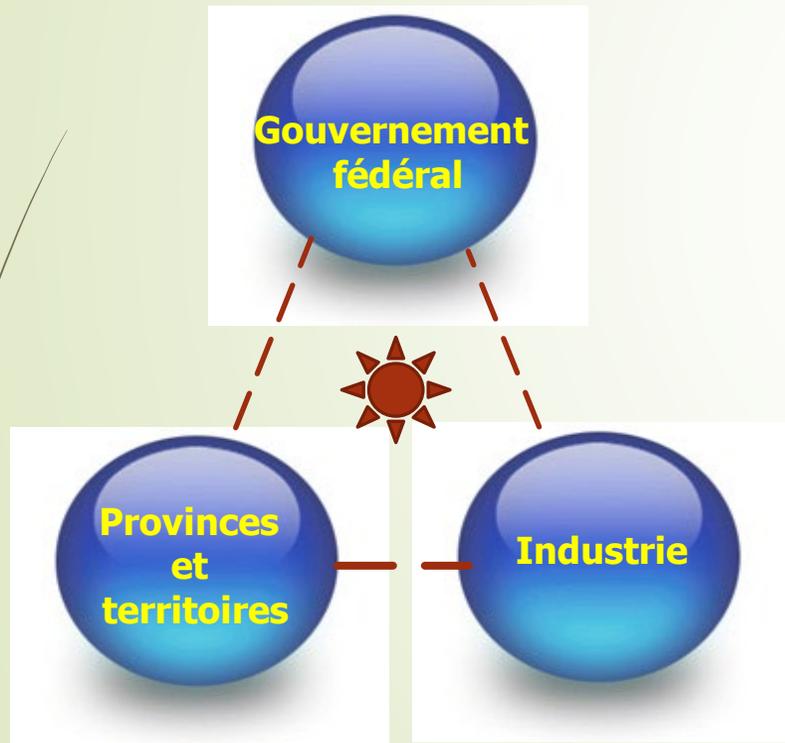


A la découverte d'autres « éléphants »

Comment pouvons-nous nous aider les uns les autres à réussir ? – « Nous sommes tous des parties prenantes et nous sommes collectivement responsables si une situation d'urgence liée à la peste porcine africaine frappe le Canada. »



Questions de discussion



Comment saurons-nous que nous nous sommes rapprochés de ce modèle de collaboration ?

Comment mesurer le succès ?



Nouvelles priorités du CEG pour 2023-24 - Ce que nous avons entendu

Pour plus d'informations, voir le document de référence dans les documents préparatoires à la réunion

- Élaboration d'un plan de communication pour la détection des maladies
 - Communications de crise inter-opérationnelles ; pas de contact avec le public ;
 - liens/rôles/FPT-industrie, messages clés communs pour les réunions d'information
- Intégrer la santé mentale de tous les acteurs dans la structure de l'organe d'administration des crises.
- Renouer avec l'ASFC ?
- Exercices
 - AAC (TTX - printemps 2023) ; ACIA (déploiement complet 2023-24)
- Porcs excédentaires - coordination du dépeuplement, régions prioritaires, outils de décision, possibilités de formation
- Contrôle des mouvements - inventaire des sites intermédiaires, outils de décision pour l'arrêt des mouvements, intégration dans l'exercice de l'ACIA
- Compartimentage - poursuite des travaux, clarification des besoins en matière de surveillance, de programmes et de procédures d'audit
- Porcs sauvages - poursuite de la coordination des travaux sur la stratégie, renforcement de la coordination avec les OPP et de l'engagement des populations autochtones
- Partage des ressources - accords d'aide mutuelle, projet de facilitation, transfert de connaissances, ressources humaines (que pouvons-nous apprendre du CVR ?), autres
- Surveillance - avant, pendant et après l'éclosion ; collaboration avec la division CAHSS

Enquête sur les enseignements tirés



RÉSULTATS

- 89 % des personnes interrogées estiment que CEG PPA a fixé des objectifs raisonnables et 67 % qu'ils ont été atteints :
 - "Il s'agit d'aller de l'avant, car les objectifs seront les jalons d'un effort à plus long terme.
 - "Aucune organisation ni aucun secteur ne peut faire face seul à la crise, ou même à certaines parties de celle-ci : nous devons cesser de travailler en vase clos sur ces questions.
- 78% des personnes interrogées estiment qu'il est utile que l'organe de gestion pour CEG PPA soit coordonné par un organisme non gouvernement et non industrie
- 67% indiquent que des obstacles ont été rencontrés par CEG PPA, la plupart ont été surmontés avec le temps, le groupe FPTI est devenu plus technique au fil du temps

Qu'avons-nous fait de bien ?

- Très bon modèle, approche résiliente, adhésion au FPTI, équipe dédiée à la coordination des travaux

Points à améliorer :

- Nécessité d'avoir des plans de projet à court et à long terme et de soutenir le personnel à plus long terme ; plus de soutien en matière de secrétariat pour tous les piliers et groupes de travail
- La clarification de la structure de gouvernance doit être réexaminée - structures de reporting, reconfirmation des objectifs, partage de l'information
- Beaucoup de progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup de travail à faire sur les priorités/recommandations qui ont été identifiées depuis le début

Prochaines étapes

- Incorporer l'expérience de coordination du CEG PPA dans la planification de la préparation à d'autres problèmes de santé animale, *tels que la fièvre aphteuse ou l'IAHP*
- Faire progresser les recommandations de tous les rapports et plans pour chacune des activités du pilier, en mettant l'accent sur les points suivants :
 - Cadre du plan intégré d'intervention d'urgence pour la peste porcine africaine - rapport sur les lacunes
 - Exercices TTX de février 2022 - rapport après action
 - Recommandations fermes du projet de facilitation et diagramme de processus
- Groupe de travail sur les exercices FPTI - *premiers stades de développement*
 - Programme de préparation de l'industrie à la peste porcine africaine : Volet Prévention et préparation ~ million de dollars pour soutenir un exercice à grande échelle dirigé par l'ACIA au cours des 3 prochaines années.
 - Toutes les partenaires du CEG PPA peut soumettre des propositions de projets plus modestes pour préparer l'exercice ou tester un aspect connexe
- Élaboration d'un plan de communication pour la détection des maladies
 - Communications de crise inter-organisationnelles ; pas de contact avec le public ;
 - **Réunion du groupe de travail le 11 avril et rapport au CEG**

Questions de discussion

1. Y a-t-il des lacunes dans le plan d'action ?
2. Selon vous, qu'est-ce qui a bien fonctionné avec le modèle ASF EMB ?
3. Quels sont les points à améliorer ?

AnimalHealthCanada



Thank You

Merci

SantéAnimaleCanada



Colleen McElwain
Executive Director

cmcelwain@animalhealthcanada.ca

(519) 830-6303

ANIMAL HEALTH CANADA
P.O. BOX 3013 RPO
ELORA, ON N0B 1S0
WWW.ANIMALHEALTHCANADA.CA